

Baulne en Brie

www.baulneenbrie.fr

Vallées en Champagne



Saint Agnan



Baulne en Brie



La Chapelle Monthodon



Montmarçon

Les Glapieds

Malaquais

Montbaillon

Nogent

Fourche

Montchevret

Romandie

Grand Fontaine

Feuillet

Petit Feuillet

La vie et l'actualité de notre commune

Décembre 2015

SOMMAIRE

Page 3 L'Edito

Page 4 Le Conseil Municipal

Page 9 L'état civil 2015

Page 10 Le Comité des fêtes

Page 10 L'association foncière de remembrement

Page 10 La journée Nationale à la mémoire des déportés 2015

Page 11 Un été dans l'Aisne à Baulne

Page 11 Halloween ...

Page 12 Les relevés météo 2014-2015

Page 13 Des institutions pour vous aider

Page 14 Les services sur la commune

EN SUPPLEMENT :

Un cahier spécial commune nouvelle "Vallées en Champagne"

La Charte de Vallées en Champagne

Baulne Info vous invite à vous exprimer en toute liberté,
N'hésitez pas à nous envoyer vos documents pour notre prochaine édition :
mairie-baulneenbrie@wanadoo.fr ou par courrier



N'hésitez pas à enrichir ce site de vos contributions.

**Rappel : les personnes désirant recevoir les informations communales par mail
sont priées de nous communiquer leur adresse e-mail**

**Baulne Info est réalisé par Nelly Triconnet et Bruno Lahouati,
Photos Nelly Triconnet (sauf mentions contraires)**



L'édito

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

L'année 2015 a été entachée par les tragédies du 7 janvier et du 13 novembre, elles ont meurtri nos cœurs et notre République. Le plus bel hommage aux victimes est le vœu de fraternité entre les peuples. Gandhi disait *“Je n'aime pas le mot tolérance, mais je n'en trouve pas de meilleur.”*

Ce journal est le dernier de la commune de Baulne en Brie. Le 6 novembre 2015, les 3 conseils municipaux de Baulne, La Chapelle, Saint Agnan ont décidé de fusionner nos communes. Je salue le courage des 33 conseillers municipaux et la confiance témoignée à l'égard de votre équipe municipale, cheville ouvrière de ce projet. Avec toute la modestie qui s'impose; c'est la reconnaissance du travail accompli depuis des années par vos élus, nous écrivons une nouvelle page de l'histoire de nos communes. C'est le début d'un processus qui trouvera son terme en 2020. Nous promovons au sein de Vallées en Champagne les valeurs essentielles qui nous rassemblent : le bien commun, la tolérance, le vivre ensemble, le respect de nos différences. Notre but est d'encourager un esprit fraternel cerné de ces brins d'optimisme et de bonne humeur au service de l'intérêt général.

Le personnel de nos trois communes œuvre déjà à la réussite de cette aventure. Cela leur demandera des efforts d'adaptation. Nous les remercions pour leur dévouement. La création d'une commune nouvelle permet de préserver nos dotations globales de fonctionnement (attribuées par l'Etat) jusqu'en 2018. De plus, dépassant le seuil de 500 habitants nous percevrons 25 € supplémentaire par habitant (Chiffre 2014) et nous trouverons des gisements d'économie grâce à la mutualisation de nos services avec la volonté de les préserver voir de les augmenter sans accroissement de la fiscalité communale pour les habitants de Baulne ; si l'Etat tient ces engagements. (Se reporter à la documentation commune nouvelle)

Sans le dynamisme et la volonté des quelques membres du comité des fêtes accompagnés des conseillers municipaux et de bénévoles d'un jour, l'animation de notre village n'existerait pas. Bravo et merci à vous tous.

Les études parcellaires et d'aménagements hydrauliques du vignoble ont pour but de protéger notre village contre les ruissellements. Ce travail a été remis par les sociétés Emergence et Sofim. La chambre d'agriculture de la Marne poursuit les démarches de constitution d'une Association Syndicale Autorisée pour la gestion de ces aménagements, en lien étroit avec le bureau provisoire de l'ASA, présidé par monsieur Alain Faye.

Enfin, n'oubliez pas, pour faire face aux rigueurs de l'hiver, même s'il se fait attendre, des bacs à sel sont à votre disposition. et nous vous recommandons d'équiper vos véhicules de pneus adaptés aux conditions hivernales.

Nous vous convions le samedi 09 Janvier 2016 aux vœux de la Municipalité à 18H à la salle Eugénie.

Que les premiers pas de Vallées en Champagne accompagnent chacun de nous sur le chemin de la réussite et du bien-être en 2016.

Le maire, Bruno Lahouati, au nom de l'équipe municipale



RESUME DU REGISTRE DES DELIBERATIONS:

Ce registre est consultable en mairie aux horaires de permanence.

Toutes les décisions et délibérations ont été prises à l'unanimité des membres présents, sauf mention contraire.

Séance du 23 janvier 2015

Présents : Bruno Lahouati, Béatrice Larangot, Jean-Michel Champagne, Marcel Dartinet, Françoise Baron, Nelly Triconnet, Raynald Dubus, Jean-Pierre Béchard, Rémy Thomas.

Absents excusés : Elodie Beaumont, Romain Faye.

Secrétaire de séance: Nelly Triconnet.

* **Prise de compétences par la 4CB** : « petite enfance, périscolaire activités de loisirs des mercredis après-midi hors cantine scolaire » et « instruction des documents d'urbanisme »

* **Adhésion à l'ADICA INGENIERIE 02, (assistance à maîtrise d'ouvrage voirie et bâtiment)**, Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux de voirie et aménagements des abords de la D 420. L'ADICA gère les demandes de subventions.
Droit d'entrée 50 € + 0.60 € par habitants : soit 230 € par an.

* **Contrat d'assurance des risques statutaires**, Majoration de 15 % des primes et application d'une franchise 2.53 % de la masse salaire).

* **Création d'un poste Emploi d'avenir à temps complet** en remplacement de Mme HOLLEMART. Un Contrat à durée déterminé d'un an renouvelable 2 fois, Embauche d'une jeune demandeuse d'emploi qui a déposé une candidature spontanée, titulaire d'un BTS en aménagement paysager.

* **Point sur les demandes de subventions** Poêles à granules pour les logements communaux, subventions attribuées 55 % de Leader(Fond européens) + 15 % de CDDL.(contrat départemental de développement local).
Demande de CDDL pour l'acquisition du tracteur, de la réserve parlementaire du Député et de la DETR (Dotation d'Equipement pour les Territoires Ruraux).

* **Proposition d'implantation d'œuvres artistiques sur la commune.**

Implantation d'une œuvre sur un terrain en limite du département de l'Aisne avec celui de la Marne. Une autre œuvre pourrait être implantée dans une pâture près de la route des Glapieds, coût de l'opération : maximum 1 000 € (subventions de la DRAC et de la région) avec l'association Land'art.

* **Débat « d'orientation budgétaire » :**

- 1.Travaux église
- 2.Achat de panneaux de voirie (+ stop)
- 3.Aménagement à la salle du Moulin ou salle Impératrice Eugénie (sanitaires avec accès handicapés toilettes)
- 4.Mise aux normes accès handicapés de l'auberge de l'Omois (ADAPT agenda d'accessibilité programmée)
- 5.Réfection salles de bain auberge de l'Omois
- 6.Gouttières Salles du Moulin et démoussage toit
- 7.Signalisation horizontale (peinture)
- 8.Terrassement près du lavoir de Grand Fontaine

9.Travaux d'empierrement de certains chemins communaux dans les zones urbanisables définies dans la carte communale.

Demandes de devis pour la réalisation de ces travaux.

Révision des loyers des locations de la commune : sur l'indice de référence des loyers_ Soit Loyer mensuel x 1,00368501

Informations diverses : Maison Ismaël vendue à 18 500 euros.

Séance du 13 avril 2015

Présents : Bruno Lahouati, Béatrice Larangot, Marcel Dartinet, Jean-Michel Champagne, Jean-Pierre Bechard, Romain Faye, Françoise Baron, Elodie Beaumont, Raynald Dubus, Nelly Triconnet, Rémy Thomas.

Secrétaire de séance : Nelly Triconnet.

Vote des 4 taxes directes locales : taux inchangés.

Taxe d'Habitation : 14,19% Taxe Foncière Bâti : 8,79%

Taxe Foncière Non Bâti : 17,29% Cotisation Foncière des Entreprises : 15,75%

Vote du Compte administratif et du compte de gestion 2014.

Compte administratif 2014	Fonctionnement	Investissement	Restes à réaliser Fonctionnement	Restes à réaliser Investissement
Dépenses	176 931.96 €	75 902.67 €	1 920.00 €	53 050.00 €
Recettes	206 755.55 €	60 412.05 €	0.00 €	8 285.00 €

	Fonctionnement	Investissement
Résultat 2014	+ 27 903.59 €	- 60 255.62 €
Résultat antérieur reporté	+ 276 542.03 €	- 10 191.05 €
Résultat cumulé	235 918.95 €	- 70 446.67 €

Budget primitif 2015	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	361 538.00 €	236 932.00 €
Recettes	471 827.00 €	236 932.00 €

Vote en suréquilibre de 110 289 €



Adhésion de la commune de COULONGES COHAN au SIVU de la Picoterie.

Questions diverses :

Choix du jeu pour le terrain de sport,

4CB : lors de la réunion du Conseil Municipal du 23 janvier 2015 à la demande de la 4CB, une délibération a été prise pour le transfert de la compétence instruction des documents d'urbanisme. Annulation de cette délibération suite à l'injonction des services de la préfecture. Ce service sera assuré par la Direction Départementale des Territoires jusqu'en 2017.

M. Jean-Michel Champagne présente le rapport annuel de l'USEDA.

Séance du 9 Juillet 2015

Présents : Bruno Lahouati, Béatrice Larangot, Marcel Dartinet, Jean-Pierre Bechard, Romain Faye, Françoise Baron, Elodie Beaumont, Raynald Dubus, Nelly Triconnet,

Excusés : Rémy Thomas, excusé a donné pouvoir à Bruno Lahouati. Jean Michel Champagne, excusé a donné pouvoir à Béatrice Larangot.

Secrétaire de séance : Nelly Triconnet.

Montchevret : changement de nom : la rue principale se nommera rue du Surmelin.

Mettre un panneau poids lourds interdit , sauf ferme Malaquais.

Chauffe eau à changer à l'Auberge de l'Omois.

Séance du 4 septembre 2015

Présents : Bruno Lahouati, Béatrice Larangot, Jean-Michel Champagne, Marcel Dartinet, Françoise Baron, Nelly Triconnet, Raynald Dubus, Jean-Pierre Béchard, Rémy Thomas, Romain Faye

Absente excusée : Elodie Beaumont.

Secrétaire de séance : Nelly Triconnet.

Information sur la création d'une commune nouvelle.

Fixation du montant du loyer pour le logement 3, bis grande rue : 350 euros

Questions diverses.

La commune doit-elle avoir une action en faveur des réfugiés et sous quelle forme? Chacun peut avoir une action individuellement.

Recensement des panneaux de voirie à acquérir et des marquages au sol à refaire. Une demande de subvention sera effectuée.

Séance du 20 octobre 2015

Présents : Bruno Lahouati, Béatrice Larangot, Marcel Dartinet, Romain Faye, Françoise Baron, Raynald Dubus, Nelly Triconnet.

Absents excusés : Rémy Thomas, Jean-Pierre Béchard, a donné pouvoir à Raynald Dubus, Elodie Beaumont a donné pouvoir à Romain Faye, Jean-Michel Champagne a donné pouvoir à Béatrice Larangot.

Secrétaire de séance : Nelly Triconnet.

Création d'une commune nouvelle (Baulne en Brie, la Chapelle Monthodon, Saint Agnan)

Depuis début septembre 2015, et à l'initiative de M. Claude Picard, maire de Saint Agnan, les 4 communes, de Baulne en Brie, La Chapelle Monthodon, Saint Agnan et Celles les Condé ont mené une réflexion sur la création d'une commune nouvelle.

Le 7 Septembre à la mairie de La Chapelle Monthodon, la majorité des membres des 4 conseils municipaux a débattu à partir du document présenté par M. Bruno Lahouati, maire de Baulne en Brie présentant la législation sur les communes nouvelles, les points communs nombreux entre les 4 communes, mais aussi les modalités de mise en œuvre règlementaires, notamment en matière de gouvernance. Au cours de cette réunion, M. Raphaël Japin, trésorier de Condé en brie a présenté les impacts fiscaux d'un tel projet. A la demande de plusieurs conseillers présents, Mme Nelly Triconnet, conseillère municipale de Baulne en Brie est chargée de collecter les données budgétaires des 4 communes et de réaliser une analyse financière à partir des comptes administratifs 2014 de chaque commune.

Décision a été prise par le Conseil de Baulne en Brie de réunir la population de Baulne en Brie le 19 septembre 2015 afin d'informer les habitants de la commune du projet et des enjeux de la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), promulguée en Août 2015. Celle-ci va profondément changer l'organisation intercommunale.

Le 25 septembre 2015, les 4 conseils municipaux se sont réunis à la mairie de Saint Agnan en présence de M. Raphaël Japin trésorier à Condé en Brie. L'analyse et les perspectives financières comparées entre les 4 communes et une commune nouvelle ont été présentées.

Ont suivi 3 réunions publiques afin d'informer les populations des communes de Saint Agnan, La Chapelle Monthodon et Celles les Condé.

Les Conseils Municipaux se sont ensuite prononcés sur le principe de création de cette commune nouvelle :

- La Chapelle Monthodon : 7 voix pour et 3 contre.
- Celles les Condé : contre à l'unanimité.
- Baulne en Brie, pour à l'unanimité.
- Saint Agnan : 6 voix pour et 3 abstentions, 1 contre.

Le projet de création d'une commune nouvelle se poursuit à 3 communes.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le principe de la création de la commune nouvelle avec les 3 communes de Baulne en Brie, La Chapelle Monthodon et Saint Agnan.

Séance du 29 octobre 2015

Présents : Bruno Lahouati, Béatrice Larangot, Marcel Dartinet, Romain Faye, Françoise Baron, Raynald Dubus, Nelly Triconnet, Jean-Pierre Béchard, Elodie Beaumont

Absents excusés : Rémy Thomas, excusé.

Jean-Michel Champagne a donné pouvoir à Béatrice Larangot.

Secrétaire de séance : Nelly Triconnet.

Création d'une commune nouvelle (Baulne en Brie, la Chapelle Monthodon, Saint Agnan)

Afin de répondre aux interrogations de certains conseillers municipaux, une rencontre a été organisée avec les élus des 3 communes en présence de monsieur le Sous - Préfet de Château-Thierry et les services de l'Etat.

Il convient désormais d'organiser le vote des 3 conseils municipaux le même jour après avoir défini un nom pour la commune nouvelle.

Au cas où une commune ne voterait pas le projet définitif, se pose la question de savoir si les élus de Baulne en Brie seraient d'accord pour poursuivre le projet de commune nouvelle avec une seule autre commune (Saint Agnan, ou La Chapelle Monthodon), c'est à dire moins de 500 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le principe de la création de la commune nouvelle avec 2 ou 3 communes.

Adhésion de principe à l'association entre toutes les communes de la vallée du Surmelin

L'association de la vallée du Surmelin a pour vocation le développement touristique de notre vallée et la promotion de celle-ci. Plusieurs projets sont en gestations. Afin de soutenir cette initiative le conseil municipal émet un avis favorable à une adhésion de principe à cette association.

Séance du 6 novembre 2015

Présents : Bruno Lahouati, Béatrice Larangot, Romain Faye, Françoise Baron, Raynald Dubus, Nelly Triconnet, Jean-Pierre Béchard, Elodie Beaumont, Rémy Thomas, Jean-Michel Champagne

Absent excusé ayant donné pouvoir : Marcel Dartinet à Nelly Triconnet

Secrétaire de séance : Nelly Triconnet

Création de la commune nouvelle de Vallées en Champagne :

Les 3 conseil Municipaux, réunis à la mairie de Saint Agnan ont adopté par 15 voix pour "Vallées en Champagne" et 14 pour "La Chapelle Saint Baulne" le nom de la future commune nouvelle.

Puis chaque conseil municipal s'est réuni dans sa mairie.

Les Conseils Municipaux se sont ensuite prononcés sur le principe de création de cette commune nouvelle et l'adoption de la Charte :

- La Chapelle Monthodon : 6 voix pour, 2 contre et 2 abstentions
- Baulne en Brie, pour à l'unanimité
- Saint Agnan : pour à l'unanimité

Compte-rendu de la commission sécurité routière présenté par Mr Rémy Thomas avec proposition d'aménagements : adopté à l'unanimité

La commune nouvelle a été créée par arrêté du Préfet pris le 23 Novembre 2015.

Séance du 14 Décembre 2015

Présents : Bruno Lahouati, Béatrice Larangot, Jean-Pierre Bechard, Romain Faye, Françoise Baron, Elodie Beaumont, Raynald Dubus, Nelly Triconnet, Remy Thomas, Jean-Michel Champagne.

Marcel Dartinet, excusé a donné pouvoir à Béatrice Larangot.

Secrétaire de séance : Jean-Michel Champagne.

Projet de schéma de mutualisation : Réflexion sur la loi Notre N°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale (Pièce jointe).

M. le maire a présenté le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Abstention de Nelly Triconnet qui est en conflit d'intérêts avec sa collectivité employeur inscrit dans le schéma de mutualisation. *Vote pour : 5 Abstention : 5 Vote contre : 1*

Proposition d'horaires de permanences dans les mairies de la commune nouvelle « Vallées en Champagne » : Une réunion avec les secrétaires et des élus pour une future organisation des horaires de permanence s'est tenue le lundi 7 décembre à Saint Agnan.

Les horaires suivants ont été proposés pour les permanences des élus (validation en janvier 2016) :

St Agnan : lundi 17h00 à 18h30 Baulne en Brie : mardi 18h00 à 19h30

La Chapelle-Monthodon : jeudi 18h00 à 19h30

Eclairage public pendant les fêtes de fin d'année : Il est convenu que le village et les hameaux resteront éclairés toutes les nuits du 24 décembre 2015 au 4 Janvier 2016.

Dissolution du CCAS : Cette résolution sera mis à l'ordre du jour et délibérée le 4 Janvier 2016.

Election du Maire de la commune nouvelle le lundi 4 janvier 2016 salle Eugénie à 20h30.

Questions diverses :

Organisation d'une journée de formation aux premiers secours d'une durée de 7 heures un samedi et un dimanche. Le coût de la formation par participant est de 55 € pris en charge en totalité par la commune. Cette formation sera proposée à tous les habitants à partir de 16 ans.

Un chèque de caution de 30 €/personne sera demandé à l'inscription et sera encaissé en cas de désistement.

Deux devis ont été élaboré par ADICA (Agence Départementale d'Ingénierie pour les Collectivités de l'Aisne) pour deux projets concernant des travaux de voirie rue du pont et sur la route D4 (aménagement pour renforcer la sécurité routière).

Le coût total de ces 2 projets s'élève à 108 000 € hors subventions.

Il est évoqué la possibilité de demander d'autres devis.

Le CCAS a pris les décisions suivantes :

Aider une famille ayant des problèmes financiers.

Participer financièrement au voyage scolaire de 2 collégiens.

Fixation de l'âge à partir de 70 ans pour les bénéficiaires du colis de Noël ou du repas des anciens (au choix à dater de Noël 2016).



Lors de la réunion du bureau de AFR de Baulne du 17 décembre 2015, les membres de ce bureau ont été réélus pour une durée de 6 ans (à l'unanimité) :

- Président, Bruno Lahouati.
- Vice-présidente, Béatrice Larangot.
- Secrétaire, Maryse Lamirand.

Le montant des travaux réalisé est de 302 337,38 €

Subvention reçue du département 100 000.00 €

TVA récupérée 52 080.00 €

Le reste à financer est couvert par un emprunt de 150 257,38 €

La taxe à l'hectare réglée par les propriétaires couvre le remboursement de l'emprunt et les frais de fonctionnement.



Comité des fêtes

Le bilan de l'année 2015

Comme chaque année, le comité des fêtes a organisé de nombreuses animations : Loto, un atelier cuisine, Brocante, avec une exposition sur le jardinage au naturel et un marché aux fleurs, les feux de la Saint Jean. La Belote, une animation pour Halloween, déambulation ensorcelée, et le Noël des enfants ont clos 2015. Un frigo a été construit par les bénévoles dans la bonne humeur sous le regard expert de M. Philippe Ponce : Merci à eux.
 A noter : Une journée à Provins initialement prévue fin juillet n'a pu avoir lieu faute d'inscriptions.

Le renouvellement du bureau

Vous êtes tous les bienvenus. N'hésitez pas à venir nous rejoindre pour apporter vos idées et votre aide à l'organisation de manifestations et fêtes dans notre village, mais aussi rejoindre le bureau du Comité des fêtes lors de **l'assemblée générale du Comité des fêtes qui aura lieu vendredi 22 janvier 2016 à 20 h 30 à la mairie.**

Nous clôturerons cette séance autour d'un verre de l'amitié.
 Bonne année 2016 à tous.

Alain Guéritte, Président du Comité des Fêtes.

Bureau 2015 du Comité des fêtes

Alain GUERITTE (Président),	Marcel DARTINET (Vice-président),
Nelly TRICONNET (Secrétaire)	Françoise BARON (Secrétaire adjointe),
Nadège GRISELAIN (Trésorière),	Philippe PONCE (Trésorier adjoint).



Etat civil 2015

Naissance :

Néo BEAUMONT né le 15 janvier à Reims,
 Paul ROBERT né le 27 juin à Château -Thierry
 Mélodie LEJEUNE née le 13 août à Epernay
 Enzo PASCO né le 5 novembre à Epernay

Décès :

- Gilbert FAYE décédé le 20 janvier à Château-Thierry
- Bernard LOCUFIER décédé le 20 février à Reims
- Roland JUSTICE décédé le 12 novembre



La journée nationale à la mémoire des déportés 2015



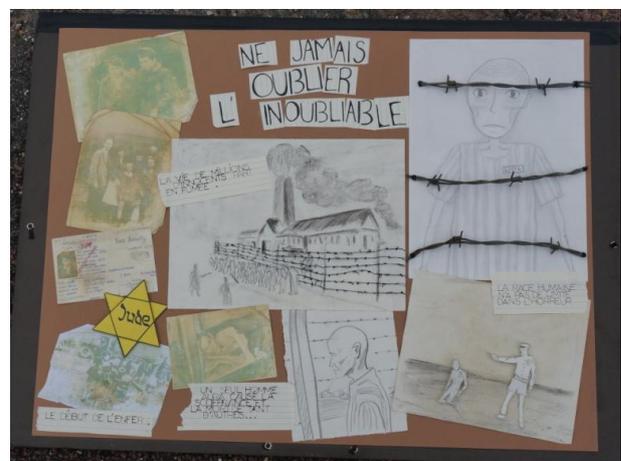
Les élèves félicités par la famille de Daniel Beaucreux

Puisse ce devoir de mémoire nous protéger de la barbarie de nos frères humains

Depuis 6 ans la mairie de Baulne en Brie porte la mémoire de Daniel Beaucreux, habitant du village, réfractaire au STO (Service du travail obligatoire). Arrêté le 26 août 1943 par la Gestapo, il est transporté à la Kommandantur de Melun, puis incarcéré le soir même à Fresnes. Il est ensuite déporté le 24 janvier 1944, à Buchenwald où il portera le matricule 41909. Transféré le 17 février 1944 à Dora, il y décède le 20 mai 1944 du typhus, à l'âge de 22 ans. Cette année ce sont les élèves de 3e du Collège Saint Joseph de Château-Thierry qui ont été associés à l'édification du mur de la mémoire en hommage à tous les déportés du nouveau canton d'Essômes-sur-Marne. Pendant plusieurs mois, les élèves ont été sensibilisés à cette thématique et ont été invités à proposer un texte ou une production graphique. Leurs travaux ont ensuite été soumis au conseil municipal de Baulne en Brie qui en a choisi 15 (un record). Chaque création a été gravée sur une plaque et apposée sur le mur de la mémoire. Lors de la journée nationale de la déportation, huit élèves de 3e ont représenté leurs camarades lors d'une cérémonie du souvenir et ont dévoilé le fruit de leur travail. Ils ont été vivement remerciés par la famille de Daniel Beaucreux et les élus locaux pour la qualité de leur réflexion et leur créativité.

Texte de Kévin Tanguy :

*Un homme résiste, s'oppose,
Déporté,
Maltraité,
Opprimé.
C'est toute l'humanité
Qui ne finit de crier.
De mémoire oubliée
En mémoire révélée.
Daniel est en nous,
Liberté guide nous !*



Création de Servane et Valentine

Projet pédagogique encadré par Elise Malthet (professeur d'Arts Plastiques) et Freddy Dussart (professeur d'Histoire)



Un été dans l'Aisne



Les habitants de Baulne ont profité des spectacles proposés par la Compagnie des Mélangeurs et " les Kischs" de cette belle soirée d'un été dans l'Aisne , avec les sandwiches de Raynald (Auberge de l'Omois). La Punkaravane a animé cette soirée qui s'est terminée par un feu d'artifice tiré près du Surmelin.



Halloween ...



En ce bel après-midi ensoleillé du samedi 31 octobre, de nombreux petits monstres, sorcières et vampires... ont défilé dans les rues de Baulne.

Accompagnés de leurs parents, « terriblement » déguisés, eux aussi, ils ont été accueillis chaleureusement par les habitants généreux et ont ainsi récolté de nombreuses friandises. La petite balade s'est achevée salle Eugénie, où un goûter, prévu par le Comité des Fêtes, les attendait.



Tous, petits et grands, sont repartis le sourire aux lèvres, en pensant déjà, aux costumes de l'année prochaine...





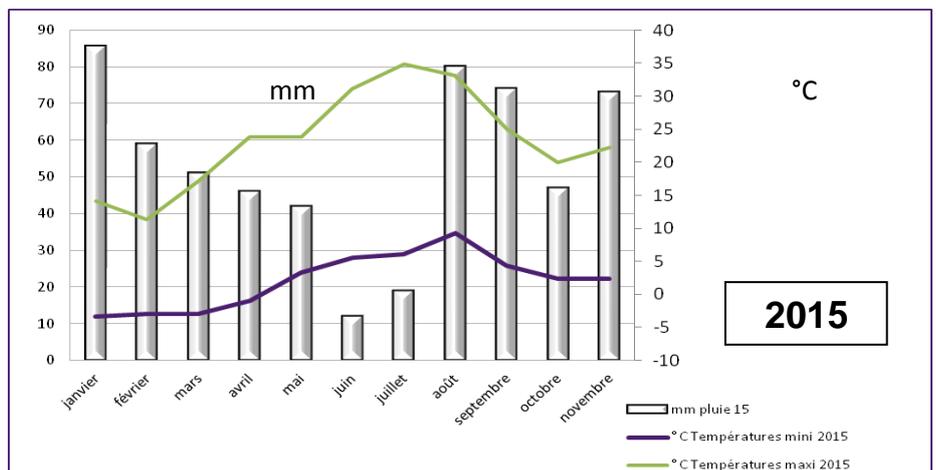
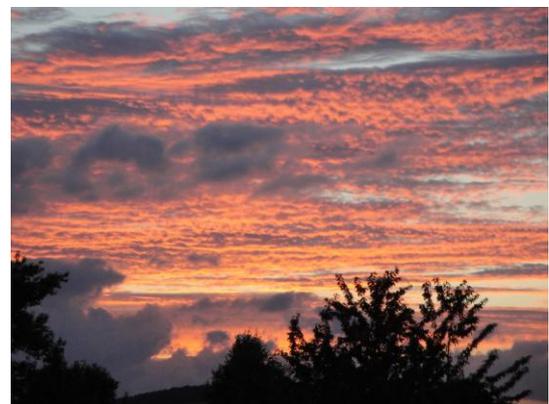
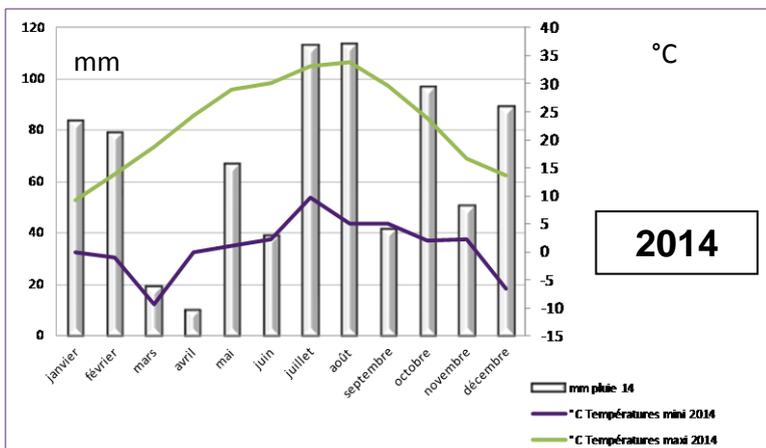
Les relevés météo 2014-2015

Précipitations

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet
mm pluie 14	83	78,5	19	9,5	66,5	38,5	112,5
mm pluie 15	85,5	59	51	46	42	12	19
	août	septembre	octobre	novembre	décembre	total	moyenne/mois
mm pluie 14	113	41,25	96,25	50,5	89	797,5	66,5
mm pluie 15	80	74	47	73	ND	588,5	53,5

Températures en °C

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	
2014	-0,1	-1,1	-9,4	-0,2	1	2,2	Minimum
2015	-3,3	-3	-3	-1	3,3	5,6	Minimum
2014	9,1	13,9	18,7	24,4	28,9	30	Maximum
2015	14,1	11,3	17,2	23,8	23,8	31,2	Maximum
	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	
2014	9,6	5,1	5,1	2	2,3	-6,6	Minimum
2015	6,1	9,3	4,3	2,4	2,3	ND	Minimum
2014	33,2	33,9	29,6	23,8	16,7	13,6	Maximum
2015	34,8	33,2	25	20	22,2	ND	Maximum





Des institutions pour vous aider

L'assistante sociale : un interlocuteur privilégié

Assistante sociale : Tél : 03.23.83.85.22
Conseillère en économie sociale et familiale : Tél : 03.23.83.85.08
 Permanences de 9 h 30 à 12 h (mairie)
 à Condé en Brie le 3^{ème} mardi de chaque mois à Crézancy les autres mardis

Les associations susceptibles de vous aider :

Maison de la solidarité

Croix Rouge Française – Secours catholique – Secours Populaire – Restos du cœur
 15, avenue de la république 02400 CHATEAU THIERRY Tél : 03.23.83.21.34

A.P.A.J.H. "Maison d'Éloïse"

Avenue Jaussaume Latour
 02400 CHATEAU THIERRY
 Tél : 03.23.69.41.56

Foyer des Jeunes Travailleurs

Résidence "Le Rivage"
 58 bis, avenue d'Essômes
 02400 CHATEAU THIERRY
 Lundi au vendredi : 9h - 18h
 Tél : 03.23.83.31.66

Fax : 03.23.69.98.92

Site internet : www.accueil-et-promotion.org

A.P.E.I "Les Papillons Blancs"

14, rue Jules Maciet
 02400 CHATEAU THIERRY
 Tél : 03.23.69.52.60

M.A.S. (maison d'accueil spécialisée pour adultes)

47 bis rue Charles Guérin
 02400 CHATEAU THIERRY
 Tél : 03.23.85.26.70
 Fax : 03.23.85.28.11

Service Médiation sociale :

Tél : 06.71.59.13.96

Foyer de l'Espérance

18, avenue du Général de Gaulle
 02400 ESSOMES SUR MARNE
 Tél : 03.23.83.13.80
 Fax : 03.23.69.96.83

L'aide à tous les habitants:



Caisse Primaire d'Assurance Maladie

15, rue des Filoires
 02400 CHATEAU THIERRY
 Lundi au vendredi : 7h45 - 17h
 Tél : 0820 849 021



Caisse d'Allocations Familiales Point Services Familles Accueil

6, rue Gerbrois
 02400 CHATEAU THIERRY
 Lundi au jeudi : 8h30 - 12h et 13h30 - 17h
 Vendredi : 8h30 - 12h et 13h30 - 16h30
 Tél : 03.23.69.56.00
www.soissons.caf.fr



Centre de Circonscription d'Action Sanitaire et Sociale

1, rue Robert Lecart
 02400 CHATEAU THIERRY
 Lundi au vendredi : 8h30 - 12h et 13h30 - 17h30
 Tél : 03.23.83.85.00

L'aide dédiée aux personnes âgées et dépendantes



Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique

UCCSA Ferme du ru Chailly
 02650 FOSSOY
 tel 03 23 71 68 60



Unités de Vie – Aides à domicile – Soins à domicile – Portage des repas - Transport

3, rue de la mairie 02850 Courtemont-Varennes
 Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Téléphone : 03.23.82.08.14 cias3@4cb.fr



Les services sur la commune

Permanences de la mairie : 2016 de nouveaux horaires à partir de 2016 (information ultérieure)
Tel/fax 03.23.82.41.39 Courriel : mairie-baulneenbrie@wanadoo.fr
et tous les jours sur rendez-vous (**Monsieur Bruno Lahouati** : 06.89.69.92.85)

Site web : www.baulneenbrie.fr

Où manger, où dormir à Baulne ?

Location du gîte communal n° 22 (Gîtes de France) : 03.23.27.76.80 www.gites-de-france.com
Responsable Madame Béatrice Larangot et Madison Paquet

5 chambres, 11 personnes 190 m² 🌿🌿🌿🐕 de 390 € à 635 € la semaine,
de 310 à 470 € le week-end

Maison rénovée, comportant 2 étages. Terrain clos privatif (1.560 m²). RDC: Salle à manger avec coin cuisine. Salon. S. d'eau. WC. 1 ch (1 lit 2 pers 140X190). 1er ét: 3 ch (2 lits 2 pers 140X190, 2 lits 1 pers 90X190, 1 lit bébé). S. d'eau. WC. Salle de détente avec jeux de société, TV. 2ème ét: 1 ch (3 lits 1 pers 90X190). Draps: 10 €/paire. Linge de toilette: 4€/pers. Forfait ménage facultatif: 60€.

Gîte de la Vallée (Jean-Michel Champagne) : 3 chambres, 6 personnes 110 m² 🌿🌿🌿🐕
de 390 € à 560 € et la semaine week-end 280€ (2 nuits) à 340 € (3 nuits)
gite.champagne@gmail.com ☎ (+33) 06 81 39 13 68 ou (+33) 03 23 82 38 12
www.gite-champagne.net

Auberge de l'Omois : Hôtel restaurant Raynald Dubus 1 grande rue ☎ 03 23 82 08 13
7 chambres de 62 à 88 € aubergedelomois@orange.fr www.hotel-champagne.net

Location des salles communales :

Les salles communales peuvent être louées pour :

- les mariages des habitants de la commune
 - les événements familiaux ayant lieu en journée jusqu'à 20 h (baptême, anniversaire ...).
- Chèque de caution : 168 €

Salle Impératrice Eugénie : Baulnois : 150 € / Extérieur : 250 € / Réunion : 50 €

Salle du Moulin : Baulnois : 100 € / Extérieur : 180 € / Réunion : 40 €

Groupement d'achat de fioul (renseignements en mairie)

Numéros de téléphone utiles :

Samu : 15

Gendarmerie : 17

Pompiers : 18

Cabinet médical de Condé en Brie : 03 23 82 42 26

Condé en Brie : **Pharmacie** 03 23 82 43 75

Vétérinaire : 03.23.82.42.24

Tarifs des concessions de cimetière :

Concessions (2 m²) :
- durée 30 ans montant 100 €
- durée 50 ans montant 300 €

Concessions cinéraires (1 m²), durée 30 ans montant 150 €

Concessions columbarium, durée 30 ans montant 500 €.

Permanences du conciliateur de justice :

Mairie de Condé le 2^{ème} mardi du mois de 9h30 à 11h45.

Règlement des conflits à l'amiable :

Contactez M René Béchard au 06 84 20 55 24 bechardrene@voila.fr (message court).